

2025ARR151

**OBJET :** Arrêté portant réglementation sur la circulation rue d'Isaby, rue d'Estaube, rue du Gabizos, rue de l'Ardiden, rue du troumouse

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS**

- VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;  
VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;  
VU La demande du 02/12/2025 de SOCIETE NEOVIA SOLUTIONS, représenté par M. Djallel BELLAL  
CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de travaux de réparation de voirie avec technique d'enrobé projeté à l'émulsion de bitume, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 :** Du 08/12/2025 au 19/12/2025 inclus, la circulation sera alternée manuellement et la vitesse sera limitée à 30 km/h avec basculement sur chaussée opposée dans toutes les rues précitées en objet au niveau de la zone des travaux pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise.  
L'entreprise est autorisée à stationner les véhicules sur la zone des travaux.  
**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par la SOCIETE NEOVIA SOLUTIONS, 4 rue de la butte au Berger 91220 Le Plessis-Paté pour permettre le respect des dispositions précitées.  
**ARTICLE 3 :** Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.  
**ARTICLE 4 :** ➤ Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,  
Le 05/12/2025

Le Maire,  
Gisèle VINCENT

